

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES SERVICES LA COCOTTE - COWORKING À L'EGARD DES UTILISATEURS « RÉSIDENTS » — UTILISATEUR AYANT SOUSCRIT UN ABONNEMENT MENSUEL DE MISE A DISPOSITION DE BUREAU

PRÉAMBULE

LA COCOTTE - COWORKING est un espace de coworking qui met à disposition des espaces de travail. A ce sujet elle peut recevoir des personnes extérieures. LA COCOTTE - COWORKING est une association loi 1901 créée dans le but de favoriser les échanges entre travailleurs indépendants. Le siège de LA COCOTTE - COWORKING est situé au 15 place Paul Bert, 64 100 BAYONNE.

PERSONNES CONCERNÉES

Le présent contrat s'applique à toutes les personnes inscrites à l'espace, utilisant le matériel de l'espace LA COCOTTE - COWORKING et ce, durant toute la durée définie. Chaque personne est considérée comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

BUREAUX

L'accès à l'espace de coworking est commercialisé sous forme d'abonnement de service contracté entre LA COCOTTE - COWORKING et les différents coworkers. Les parties reconnaissent expressément que ce contrat de service ne constitue en aucun cas un contrat de location ou de sous-location.

DURÉE DU CONTRAT

Sauf indication contractuelle contraire, le contrat d'abonnement est conclu pour la durée initiale définie dans le contrat d'abonnement (1ère échéance) puis reconduit tacitement pour la même durée, d'échéance en échéance.

RÉSILIATION ORDINAIRE

La résiliation peut être effectuée sans justification par les deux parties par courrier recommandé sous préavis d'un mois pour une échéance.

RÉSILIATION EXTRAORDINAIRE

Une résiliation extraordinaire peut être effectuée avec effet immédiat dans les cas suivants :

- Non paiement de l'abonnement de service
- Non respect des présentes conditions générales après un premier avertissement
- Comportement incompatible avec les buts et les valeurs de l'espace LA COCOTTE - COWORKING
- En cas de vol, d'escroquerie, d'abus de confiance ou d'autres infractions graves pouvant représenter un risque pour LA COCOTTE - COWORKING ou les autres coworkers.

Les cas de résiliation extraordinaire ci-dessus ne donnent droit à aucun remboursement.

PAIEMENT DES FACTURES

Les factures sont établies mensuellement. En cas de non paiement à l'échéance des factures, le client accepte d'ores et déjà un taux d'intérêt de 5%/an sur les factures dues, ainsi qu'une facturation supplémentaire de 50.00 € pour la sommation de paiement qui lui sera adressée par courrier recommandé. Lors de l'envoi d'une sommation, l'accès à l'espace coworking sera suspendu jusque au paiement complet

des factures en souffrance. LA COCOTTE - COWORKING pourra résilier définitivement et de façon extraordinaire les abonnements dont les factures n'auront pas été régularisées dans un délai de 10 jours après envoi de la sommation.

PRESTATIONS INCLUSES

L'abonnement au service de coworking LA COCOTTE - COWORKING inclut les prestations suivantes :

- Espace de travail
- Bureau et chaise
- Connexion internet
- Accueil des clients selon disponibilité
- Accès aux espaces communs (salles de réunion, cuisine, WC) selon disponibilité
- Ménage de la place de travail

Toutes autres prestations offertes par LA COCOTTE - COWORKING, même de façon répétées, ne peuvent être considérées que comme des prestations à bien plaisir ne donnant droit à aucun acquis.

ACCÈS À L'ESPACE

Les coworkers résidents sont autorisés à accéder aux bureaux du lundi au samedi de 8h00 à 20h00. Les visites de tiers dans l'espace co-working Passage 9 sont effectuées sous la responsabilité du co-worker qui répond de l'ensemble des actions de ses invités.

CLÉS DE L'ESPACE

Les coworkers ayant souscrit à un abonnement mensuel se verront remettre une clé magnétique programmée pour permettre d'ouvrir toutes les portes de l'espace dès 9h00 et ce jusqu'à 19h00. Les coworkers souhaitant se voir remettre cette clé devront confier à LA COCOTTE - COWORKING un chèque de caution d'une valeur de 20,00 euros, qui ne sera encaissé qu'en cas de perte ou de vol de cette clé. Il est donc recommandé de prendre le plus grand soin de cette clé.

D'autre part, chaque clé contiendra un certain nombre d'informations relatives à son utilisation (personne concernée, horaires d'entrée et de sortie de l'espace, date de validité de l'abonnement) gérées par la Mairie de Bayonne.

Dès que l'abonnement mensuel prendra fin ou sera résilié, la clé sera désactivée et le coworker sera tenu de la rendre dans un délai de 24 heures.

Chaque coworker est responsable du badge d'accès qui lui est transmis personnellement. Il doit informer immédiatement LA COCOTTE - COWORKING en cas de perte ou de vol du badge. Il répond des frais directs ou indirects liés à la perte de son badge en cas de manque de prudence ou si la perte n'est pas annoncée à temps.

BUREAUX ET UTILISATION

Il n'existe pas de place attitrée sauf pour les personnes qui souscrivent à un abonnement à temps complet, ou abonnement « résident ». Chaque coworker s'installe où il veut dans l'espace selon les disponibilités.

Le coworker s'engage à ne pas utiliser l'espace coworking LA COCOTTE - COWORKING pour un but autre que celui annoncé dans son contrat d'abonnement. Il s'engage en outre à l'utiliser pour son propre compte, l'abonnement de service étant intransmissible.

RESPECT DE L'ESPACE DE COWORKING

L'espace sera ouvert de 9 h à 19 h du lundi au vendredi. Pour d'autres horaires veuillez nous consulter. Il est demandé de respecter les règles élémentaires de politesse et courtoisie avec la communauté des coworkers, ainsi que les équipements mobiliers et l'aménagement de l'espace.

ORDINATEUR PORTABLE

LA COCOTTE est un espace de Coworking il est nécessaire de venir équipé d'un ordinateur portable avec ses propres accessoires. Nous ne mettons pas de poste de travail à disposition des coworkers.

USAGE DU MATÉRIEL

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Les personnes sont tenues d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalée aux responsables.

IMPRIMANTE

L'utilisation de l'imprimante entre dans les services proposés par la Cocotte. Les copies sont offertes en noir et blanc dans une limite raisonnable. Chaque copie couleur sera facturée 0,10€ TTC. Les copies seront facturées de manière trimestrielle. Il est demandé aux coworkers d'être responsable avec le nombre de copies imprimées chaque mois, les tarifs LA COCOTTE - COWORKING dépendant entre autres du coût des impressions. Dans le cas d'abus constatés, nous nous verrions obligées de revoir ces tarifs à la hausse.

ALCOOL

Il est interdit aux personnes de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ébriété ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

RESPONSABILITÉ DU COWORKER

Le coworker est seul responsable des biens qu'il dépose sur le bureau mis à sa disposition. Il lui appartient de souscrire une assurance personnelle couvrant le risque de vol s'il le souhaite. Il appartient au coworker de souscrire à une assurance civile personnelle ainsi qu'à une assurance responsabilité professionnelle le cas échéant. Le coworker est responsable de tout dommage causé par une personne non-utilisatrice de LA COCOTTE - COWORKING et qui serait présente dans l'espace à titre d'invitée du coworker. Il appartient au coworker de ne pas laisser ses affaires et effets personnels sans surveillance et de s'assurer contre les risques de vol ainsi que pour sa responsabilité civile et pour tous dommages causés aux autres coworkers ou aux tiers, par lui, ses biens, préposés, invités ou autres. Le coworker est également seul responsable des biens qu'il dépose notamment dans le(s) bureaux, le(s) casier(s) et généralement dans les locaux. Le coworker est également seul responsable de tous types de dommages, directs ou indirects, qui pourront être causés par lui, ses préposés, ses invités, ses biens ou autres.

Le matériel laissé à LA COCOTTE - COWORKING est sous la responsabilité de son propriétaire. LA COCOTTE - COWORKING décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts. Le coworker prend l'ensemble des mesures nécessaires pour garantir la sécurité de son matériel et de ses valeurs. Il est recommandé aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile, même si LA COCOTTE - COWORKING a également souscrit une assurance à cet effet.

ASSURANCES

Le coworker s'engage à souscrire personnellement toutes assurances nécessaires à son activité, en particulier une assurance responsabilité civile. LA COCOTTE - COWORKING est souscriptrice d'une assurance Dommages aux biens et Responsabilités auprès de l'agence Générale AXA, 10 place André EMLINGER, 64100 BAYONNE, numéro de contrat 0000006498626904.

MÉNAGE

Un service de ménage est effectué trois fois par mois à LA COCOTTE - COWORKING. Le coworker s'engage à garder dans un état irréprochable sa place de travail ainsi que les infrastructures communes auxquelles il accède.

CONSIGNES A SUIVRE

- Merci de Respecter les lieux et le matériel, nettoyer après soi
- Utiliser les ressources partagées (café, imprimante) de façon raisonnée et responsable
- Respecter les besoins de calme d'autrui
- Se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs de l'espace, le voisinage, ...
- La dernière personne à quitter l'espace doit impérativement fermer fenêtres et portes à clef.

FUMEURS

LA COCOTTE - COWORKING est un espace non-fumeur.

Interdiction de fumer : En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'espace LA COCOTTE - COWORKING.

UTILISATION DE LA CONNEXION INTERNET

Le coworker dispose d'un accès à la connexion internet de LA COCOTTE - COWORKING. Le coworker s'engage à utiliser cette connexion de façon raisonnable et conforme à la loi. Il veille à ce que les machines qu'il branche sur ce réseau ne compromettent pas sa sécurité (logiciels et antivirus à jour notamment). Il répond des éventuels dommages relatifs au non respect de ces points. LA COCOTTE - COWORKING s'efforce de maintenir la meilleure disponibilité possible pour sa connexion internet mais décline toute responsabilité en cas d'interruption ou de baisse de performance du service.

TÉLÉPHONE ET AUTRES ACTIVITÉS SONORES

- Éviter d'utiliser les téléphones au niveau de l'espace LA COCOTTE - COWORKING, excepté dans les lieux prévus à cet effet. À l'extérieur, s'éloigner suffisamment de l'espace afin de ne pas déranger les autres coworkers.
- Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre membre est dérangement, le lui signaler poliment; être attentif aux autres lorsqu'on est soi-même au téléphone. Respecter le besoin de silence des coworkers.
- Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs ou un casque pour écouter de la musique ainsi que vos vidéos.

COIN CUISINE ET NOURRITURE

- Ne pas manger ou déposer de nourriture sur les tables des autres membres.
- Bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu, ou manipulé de la nourriture (tables et sol) —

- particulièrement les grandes tables des salles de réunion qui doivent rester prêtes à recevoir des clients.
- Se servir dans le frigo et dans les étagères, et ne pas hésiter à mettre à la poubelle les denrées périmées rencontrées.
 - Faire la vaisselle au fur et à mesure; ne pas entreposer de vaisselle sale sur les bords de l'évier, la petite étagère ou l'égouttoir
 - Ranger la vaisselle propre et sèche.

MODIFICATION DE PRIX ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Les tarifs peuvent être modifiés en tout temps pour la prochaine échéance contractuelle. Les modifications sont annoncées aux coworkers par courrier ou par email. Les modifications éventuelles ou actualisations des conditions générales peuvent être consultées en tout temps sur le site LA COCOTTE - COWORKING (<https://www.cocotte-coworking.fr>). Le coworker s'engage à les consulter, afin de se tenir au courant des modifications éventuelles; ces modifications ou actualisations sont opposables à tous les utilisateurs dès leur publication.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020.

Fait à Bayonne le 01.01.2020

LA COCOTTE
ESPACE DE COWORKING À BAYONNE
CHÂTEAU-NEUF, 15 PLACE PAUL BERT
64 100 BAYONNE
06 58 60 79 10
CONTACT@COCOTTE-COWORKING.FR
SIRE : 808 356 539 0001

